HABITAT

Participez à l'enquête annuelle sur les loyers !

Publié le 17 février 2025

Participez à l'enquête annuelle sur les loyers !

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de la Savoie, en partenariat avec Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie, lance son enquête annuelle sur les niveaux de loyers pratiqué s dans ces territoires.

Pourquoi cette enquête ?

L'objectif de cette étude est d'analyser les loyers du marché locatif privé afin de mieux comprendre leur évolution. Pour cela, nous recherchons des locataires et des propriétaires de logements loués afin de ré pondre à une courte enquête portant sur le montant du loyer, le nombre de pièces, la surface...

Quels sont les logements concernés ?

L'enquête cible :

- **Les maisons et appartements** situés dans l'une des communes de Grand Lac, Grand Chambéry ou C œur de Savoie.
- **Les logements loués vides à titre de résidence principale.**
- **Les locations avec un bail signé (logement occupé).**
- **Les logements gérés directement par le propriétaire (et non par une agence).**

Ne sont pas concernés : les logements sociaux, locations saisonnières et meublés de tourisme.

Comment participer ?

Si vous êtes intéressé(e), il vous suffit de laisser vos coordonnées avant le 30 avril 2025. Vous serez en suite recontacté(e) par téléphone en juin 2025 pour répondre à l'enquête.

Vous avez deux options pour nous transmettre vos coordonnées :

- **En ligne** : via le site internet de l'ADIL 73 (https://www.adil73.org) (rubrique "à la une" en page d'accueil).
- **Par téléphone** : en nous appelant directement au **04 79 69 90 20**.

L'enquête est rapide, anonyme et confidentielle. Merci pour votre participation ! Pour plus d'informations, contactez l'ADIL 73 par téléphone au 04 79 69 90 20.

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.